Abandon de la réforme des retraites!

#PasUneAnnéeDePlus

#PasUnEuroDeMoins

Le gouvernement a dévoilé son projet de réforme des retraites :

- report de l'âge de départ : il ne sera plus possible de partir avant 64 ans, contre 62 aujourd'hui, sauf rares exceptions.
- allongement de la durée de cotisation : 43 années de cotisation obligatoires à partir de la génération 1965.

Pour le SNUipp-FSU, c'est inacceptable, alors que notre système par répartition peut être conforté et amélioré grâce à d'autres recettes et à une autre répartition des richesses.

La FSU et le SNUipp-FSU, engagés avec toutes les organisations syndicales de salarié·es, appellent à la grève interprofessionnelle le jeudi 19 janvier 2023.

"La retraite doit être une nouvelle étape de la vie et non l'antichambre de la mort"

Ambroise Croizat (ministre du travail à l'initiative du système de retraites par répartition, de 1945 à 1947)

80% des Français-se disent opposé-es à un recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans (sondage Odoxa-Agipi pour Challenges et BFM Business)

#Mobilisé·es

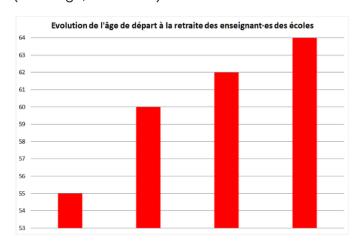
Contre ce projet inutile et injuste Pour une amélioration du système des retraites Toutes et tous en grève jeudi 19 janvier





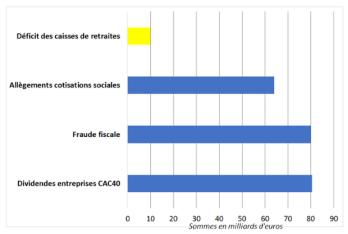
On vit plus longtemps, il faut travailler plus longtemps

Certes, l'espérance de vie à la naissance continue d'augmenter mais cette donnée est à analyser en fonction du métier exercé et du niveau de vie : parmi les hommes, à 62 ans, 25% des plus pauvres sont décédés contre 5% des plus riches. Entre 55 et 64 ans, près de la moitié des salarié.es subissent un arrêt de travail imposé (chômage, maladie ...).



Les caisses sont en déficit et il n'y a plus d'argent

Pour expliquer le déficit prévisionnel, limité, des caisses de retraites, le gouvernement ne se focalise que sur l'envolée des dépenses, argument contredit par le conseil d'orientation des retraites (COR). Le problème provient de l'appauvrissement des recettes. Financer nos retraites sans travailler plus, c'est pourtant possible.



Sources : COR - IRES - lettre financière Vernimmen -Observatoire de la justice sociale (ATTAC)

Depuis 1945, notre système de retraite, qui s'appuie sur une forte solidarité intergénérationnelle, a permis à chaque citoyen·ne de bénéficier d'une pension pour vivre dignement cette "nouvelle étape de la vie". Cela a aussi engendré une augmentation de l'espérance de vie et une baisse du nombre de retraité·es pauvres. Sans oublier que les retraité·es ne sont pas inactifs·ves, ils et elles jouent un rôle familial, social et économique majeur.

Le SNUipp-FSU revendique:

- un âge légal de départ à 60 ans et le retour à 37,5 années de cotisation avec suppression de la décote qui pénalise doublement
- les carrières incomplètes
- la prise en compte des années d'étude, ainsi qu'un véritable aménagement des fins de carrière
- le rétablissement des bonifications liées aux enfants
- l'amélioration de la situation des polypensionné·es

Pour cela, il est nécessaire d'augmenter les recettes des caisses de retraite par :

- des politiques favorisant l'augmentation des salaires et des emplois,
- la fin des inégalités salariales entre les femmes et les hommes,
- la suppression des exonérations sociales des entreprises,
- une autre répartition des richesses entre capital et travail.

Selon un sondage Ifop pour Politis :

68%

des Français∙es sont favorables à une réforme qui ramènerait à 60 ans l'âge légal de départ à la retraite.

58%

des Français·es soutiennent une mobilisation sociale.

La pétition intersyndicale







